

Rapport du conseil de participation de la section primaire Parmentier Jean XXIII

1. Introduction

- Mr Olivier Huaux, directeur
- Equipe éducative : Mr Christophe Dujardin, Mme Véronique Heiderscheid, Mme Pascale Lavianne, Mme BB Debotz
- Helena Zapata, coordinatrice
- Hélène Haerten, Administratrice déléguée et Secrétaire, représente le PO
- Parents : Sophie Millot, Ornella Pedecini, Olivier van de Wiel
- Valentine Lambillon, Logopède, représente le quartier Parmentier

Monsieur Jean-Noël Godin, Président du PO prie les membres du CoPa d'excuser son absence suite à un empêchement d'ordre professionnel de dernière minute.

Mr Huaux préside la séance.

L'ordre du jour de la réunion est approuvé sans modifications :

- 1) Présentation des nouveaux membres et choix d'un secrétaire.
- 2) Le rapport d'activité : Projet écologique - Journal de classe - bulletins
- 3) Conseil des élèves.
- 4) Population scolaire.
- 5) Mise en place d'un ROI (élaboration)
- 6) Divers

2. Présentation des nouveaux membres et choix d'un secrétaire.

Un tour de table où chacun se présente brièvement est effectué. Le secrétariat sera assuré par Mr Van de Wiel.

3. Le rapport d'activité : Projet écologique - Journal de classe – bulletins

Projet écologique

Le rapport d'activité est présenté par Mr Huaux.

Tout d'abord, il rend compte du projet écologique mis en œuvre au sein de l'école, et cite les activités organisées : la pièce de théâtre « Le pays des objets perdus », l'utilisation d'une mascotte et l'organisation d'un conseil écologique toutes les semaines, le projet Kapla au cours duquel les

réalisations impressionnantes des élèves ont été exposées, l'introduction d'une thématique de réalisations écologiques lors du marché de Noël. En maternelle, l'écologie a été utilisée comme fil rouge tout au long de l'année, lors du petit-déjeuner de l'école; les enfants ont été familiarisés au concept de pyramide alimentaire. En primaire, des visites ont été organisées au musée de l'eau à Ottignies, chez Bruxelles Propreté ainsi qu'un projet de vie dans un magasin « zéro déchet ».

Les élèves ont aussi été sensibilisés à l'importance du tri des déchets et des énergies renouvelables.

Il est suggéré d'augmenter la demande d'utilisation de collations saines. La proposition sera transmise à l'équipe éducative dont l'accord est nécessaire.

Journal de classe

L'équipe éducative témoigne du fait que le nouveau journal de classe aide le dialogue autour des problèmes de discipline. Chaque carton rouge implique une entrevue de 15 minutes avec le directeur et de 15 minutes avec l'enseignant. Ce nouveau journal de classe fournit donc un nouvel outil pour gérer ces problèmes de discipline, ce qui était beaucoup plus difficile dans le passé. Au niveau de l'école, 10 cartons rouges ont été distribués pour une population de 140 enfants.

Les points bonus constituent aussi un très bon outil, parfois utilisé aussi dans les cas de discipline, pour récompenser l'honnêteté de l'élève.

Les parents mentionnent que la lisibilité du journal de classe pourrait être améliorée au niveau de la typographie/lignage. Mr Huaux transmettra ce retour et verra si une amélioration pourra être apportée.

La nouvelle édition du journal de classe ne présentera pas de différence majeure, si ce n'est l'ajout de cases de dates dans la section initiale.

Bulletins

L'équipe éducative travaille sur une évolution du bulletin, destinée à avoir une plus grande homogénéité au sein des différents cycles. Elle sera sans doute terminée en fin d'année et sera présentée au prochain CoPa.

Mr Huaux présente également un projet de document gouvernant la tenue vestimentaire autorisée à Jean XXIII Parmentier. Les participants font quelques remarques sur la forme et le vocabulaire utilisés dans le document. Au vu de la quantité de remarques, il est décidé de travailler par e-mail, le document sera partagé entre les personnes intéressées et le travail finalisé de cette manière. Une première version annotée lors de la réunion est rendue à Mr Huaux.

4. Conseil des élèves

Un conseil des élèves est organisé trois fois par an, afin de mettre en œuvre une plus grande participation des élèves, dans le but de récolter des idées pour l'amélioration de l'école, et une

assemblée générale avec les professeurs aura lieu en fin d'année. Un retour et des décisions concernant les réalisations qui seront choisies parmi les propositions des élèves y sera fait.

On insiste sur le fait que certaines réalisations doivent être prévues à court terme, afin de renforcer l'idée chez les enfants que leur travail de participation donne lieu à des changements tangibles et concrets. Il est également entendu que certaines propositions n'auront de sens qu'une fois les nouveaux bâtiments fonctionnels.

5. Population scolaire

Mr Huaux informe le CoPa qu'une modification importante de la population scolaire au sein de la section Parmentier est prévue. Elle consiste en ce que la population des classes de première primaire sera portée à un nombre tournant autour des 22 élèves, alors qu'elle est de 14 élèves cette année. Par la suite, les classes de P2 à P6 seront progressivement dédoublées également, ce que la structure des nouveaux bâtiments permettra. L'école passera donc des 7 classes de primaire à 12 en l'espace de 5 ans maximum.

Les parents déplorent que l'encadrement préférentiel dans la première année soit ainsi abandonné, mais comprennent que la pression induite par le manque de places dans l'enseignement en région Bruxelloise le justifie.

On aborde ensuite la problématique de la population en première et deuxième primaire, et le PO rappelle que les heures supplémentaires sont allouées à l'école sur base de la population totale de l'école et non celle de ce cycle pris individuellement. La population de ces classes étant proportionnellement plus élevée, cela oblige à utiliser des heures venant d'autres sources, comme les heures de remédiation. Il apparaît que ce problème pourrait donc s'amplifier vu que la population du premier cycle va augmenter mécaniquement de par la taille des classes de première.

On aborde également les modifications décrétales relatives au type 8 (enseignement spécial pour les enfants présentant des difficultés d'apprentissage). L'évolution prévue est dans le sens de l'inclusion, c'est-à-dire un recours moindre au transfert dans les écoles d'enseignement spécial, et une prise en charge au sein de l'école elle-même.

Mr Huaux précise que ce décret ne prévoit pas de ressources enseignantes supplémentaires pour l'école, qui auraient pu financer la présence d'une personne de référence pour les autres enseignants par rapport aux difficultés d'apprentissage. Au sein de l'école, l'approche est de contacter la logopède et l'équipe PMS.

Il est donc difficile pour Mr Huaux de prévoir exactement ce qui se passera au sein de l'école à ce niveau car cela dépend très fort de la population scolaire à venir, ainsi que des élèves présentant des besoins particuliers.

6. Mise en place d'un ROI (élaboration)

Une version du règlement d'ordre intérieur est soumise au CoPa. Il est décidé qu'il sera partagé par voie électronique et qu'il y sera contribué de cette manière.

7. Divers

Les points suivants ont été présentés par les parents pour cette section :

- a. Mise à jour de l'info du projet pédagogique sur le site, qui inclurait les nouveautés sous la nouvelle direction, les changements à venir, etc

Ce point n'a pas été abordé lors du CoPa. Mr Huaux est toutefois favorable à l'idée que ces informations soient répercutées.

- b. Vision, plan et projets pour la pédagogie utilisant de nouvelles technologies

Ce point n'a pas été abordé lors du CoPa, faute de temps. Il sera traité lors d'un prochain CoPa.

- c. Statistiques, moyens mis en œuvre et bilan pour les différentes formes de soutien scolaire au sein de Jean XXIII Parmentier

Ce point a été indirectement traité lors de la discussion au niveau de la population scolaire (voir ce point du rapport)

- d. Prévision et changement pluriannuels de la mise en œuvre du pacte d'excellence tel que compris aujourd'hui, mise en place d'une page d'information

L'ampleur des impacts de la mise en œuvre du pacte n'est pas encore claire pour l'équipe éducative. Jean XXIII ne fait pas partie des écoles choisies pour la phase de test du plan, mais il est d'ores-et-déjà établi qu'un plan de pilotage sera mis en œuvre et que des objectifs propres à l'école seront identifiés. Il est aussi mis en évidence que le CoPa sera impliqué lors de ce plan de pilotage ainsi que plus généralement par rapport aux conséquences du pacte.

- e. Nouvelles dates et périodicité du CoPa dans le futur

La périodicité de la tenue des réunions du CoPa sera améliorée dans le futur, avec dès l'année prochaine la tenue de plusieurs réunions par an et de la première peu après la rentrée de septembre.